



faire valoir sa reconnaissance de dette

Par rico, le **02/08/2009** à **18:30**

bonjour,

Il y a quatre mois, j'ai prêté 8000 euros à l'ami d'un ami, je lui ai fait signer une reconnaissance de dette, où le numéro du chèque que je lui ai fait était noté, cette personne m'a proposé de me rendre 10 000 euros dans les deux mois. Sur la reconnaissance de dette j'ai rajouté : "en garantie je mets à sa disposition ma voiture une golf qui lui appartiendra de droit si ma dette ne peut être honoré".

là, il a deux mois de retard, ça fait deux fois qu'il repousse l'échéance, prétextant divers motifs. Quelles démarches dois-je entreprendre pour récupérer mon argent ? sachant aussi que sa voiture ne vaut pas plus de 5000 euros, et que je n'ai pas les papiers du véhicule.

Est-ce que légalement vu qu'il a signé cette reconnaissance de dette, la voiture peut m'appartenir et comment faire pour la saisir?

Et si sur la reconnaissance de dette j'avais mis en gage sa maison, au lieu de la voiture, sachant que sa maison lui appartient au deux tiers et un tiers à son frère, si ce monsieur à qui j'ai prêté l'argent, venait à disparaître ou décédé. Est-ce que légalement les deux tiers de cette maison m'appartiendrait ?

Merci pour vos réponses.